

Poursuivie pour abandon de famille au pénal?

Par david31, le 31/10/2011 à 20:29

Bonjour,

J ai des aérer de pension alimentaire deux mois. Mon ex a porter plainte et du coup je suis convoquer au tribunal correctionnel pénal.

Sur 1 ans je suis a jours sur mes pensions il y as eu que le debut ou j ai donner se que je pouvais.cela fait plus de 5mois que je suis regulier et elle m as poursuivie car il y a une fois ou je ne lui est rien donne sur 2 mois.

que pensez vous je risque quoi?

Par corimaa, le 31/10/2011 à 21:47

Mais non, on ne va pas vous dechoir de votre autorite parentale pour 2 mois de pension alimentaire non payé, surtout que vous avez bien payé toutes les suivantes. Par contre, on risque de vous faire une saisie arret sur salaire pour le recouvrement de ses 2 mois de PA

Par contre, si cela vous est reellement difficile de payer le montant de la PA qui a ete ordonnée par le JAF et que votre situation a changé depuis (chomage par exemple), vous pouvez demander à ce que le montant de la PA soit diminué en vertue de votre nouvelle situation

Par david31, le 31/10/2011 à 22:16

merci

Pour la pension je rembourse a la CAf ,j ai un échéancier ,donc je rembourse .

Elle a portait pleins avant que je rembourse.

Elle demande 4000€ de dommage pour préjudice moral et financier.

En fait c est du pipi de chat préjudice moral je vois pas et financier c est juste la PA que je doit.

Si elle est a découvert chaque mois c est pas de ma faute!!!de plus elle ne travail pas.

En gros le juge va rigoler de ma convocation

POUR MA PART JE SOUFFRE ÉNORMÉMENT DE CETTE CONVOCATION JE COMPARER COMME PRÉVENUE CA FAIT TRÈS MAL!!!SURTOUT JE J AIME MES ENFANTS ET JE SUIS UN BON PÈRE.

Je paye mon avocat et Madame a l aide juridictionnel a chaque fois donc son avocat profite et lui fait faire pleins de procédures!!!

J espere que je vais m en sortir !!!

Par cocotte1003, le 01/11/2011 à 01:58

Bonjour, vous n'etes pas obligé de prendre un avocat à chaque procédure que votre ex engage. On peut se défendre seul au JAF. Ne dramatisez pas, personne ne remet en cause le fait que vous soyez un bon papa, cordialement

Par mimi493, le 01/11/2011 à 03:29

Le fait de ne pas payer intégralement la pension depuis plus de deux mois est un délit. C'est tout. Payez la pension

[citation]POUR MA PART JE SOUFFRE ÉNORMÉMENT DE CETTE CONVOCATION JE COMPARER COMME PRÉVENUE CA FAIT TRÈS MAL!!!SURTOUT JE J AIME MES ENFANTS ET JE SUIS UN BON PÈRE. [/citation] un bon père paye la pension car les enfants ont aussi besoin de manger, d'avoir un toit, du chauffage etc.

Par david31, le 01/11/2011 à 09:23

merci

je paye la pension.lit mon 1er message merci.

je suis a jour sur mes pensions, je les entretiens au coiffeur, je les habille, ils sont minables quand je les prend, je peux même pas aller faire les courses avec eux directement. Lit mes autres messages tu comprendra.

ET POUR MA PART JE SUIS PAS FOCALISER SUR L ARGENTS MAISM ON EX FEMME OUI, IL Y AS QUE SA QUI COMPTE!!!!!

JE REGARDE LE BIEN ETRE DE MES ENFANTS PAS LE MIEN NI LE SIENS ?SI ELLE N ARRIVE PAS A ASSUMER S EST SONT PROBLÈME.

J AI ÉTAIS CONDAMNER POUR LES TRAJETS ET LA PENSION SANS QU'ELLE EST FOURNIT SON REVENU???? LE JUGE EN AS DESIDER COMME CA.

BREF JE VAIS TOUT FAIRE POUR M EN SORTIR ABANDON DE FAMILLE NE DEVRAIT PAS ETRE UN DÉLIT.

DEUX MOIS MAINTENANT SI CELA FAIT PLUS DE 1 ANS OUI CELA SERAI NORMAL. ON POURRAI ÉCRIRE SANS S ARÊTE LOL MERCI POUR TOUTE VOS RÉPONSE.

Par mimi493, le 01/11/2011 à 09:49

L'abandon de famille a été déjà drolement allégée puisqu'il n'entraine plus la suppression de l'autorité parentale.

Si le délit est constitué c'est bien que vous n'avez pas payé la pension.

Vous allez vous enfoncer devant le juge si vous venez avec cette attitude "mais deux mois, ce n'est pas grave".

Par david31, le 01/11/2011 à 10:06

non je dit pas que c est pas grave je n avais pas d argent j ai fait se que je pouvais et de plus la somme que je lui doit je la rembourse a la caf car elle a demander a la caf de récupère les pension.

Actuellement je suis a jours sur mes pensions et je rembourse a la caf la somme que je doit et derrière elle fait cette procédure.

La personne de la caf j ai contacte avec elle et meme elle as dit que s etais ridicule car la sur le pénal quand t il y as des procédure s est que cela fait 1,2,3 ans que le pere ne paye pas la pension fait tout pour pas la payer.

je suis a jour ,j ai commit un délit biensur je ne conteste pas et je rembourse ma dette avec un échéancier et je suis a jour aussi de se coté.